SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016 POINT 22

VIE ASSOCIATIVE

Association Shaolin Shadow

Aide à projet pour la réalisation d'un « Itinéraire d'initiation créative à l'audiovisuel »

EXPOSE DES MOTIFS

L'association Shaolin Shadow est une structure de création audiovisuelle née en 2004 à Grenoble, Shaolin Shadow est à la fois une association d'initiation à l'audiovisuel et aussi un organisme de créations d'œuvres artistiques (courts-métrages, séries, podcasts...) ou documentaires. Aujourd'hui animée par des Ivryens passionnées (dont de nombreux jeunes), l'association souhaite jouer un rôle dans l'insertion sociale et/ou professionnelle de publics ayant difficilement accès aux matériels audiovisuels et souhaitant avoir une activité en lien avec l'univers de l'audiovisuel.

L'objectif du projet développé par l'association, en partenariat avec les Maisons de quartier, est de rendre accessible le monde de l'audiovisuel en terme matériel certes, mais surtout en terme de savoirs. Il s'agit d'un projet à la fois pédagogique, ludique et culturel permettant aux participants d'envisager professionnellement leur avenir dans le domaine tout en participant à de la création culturelle riche et aboutie. L'objectif est donc d'aider les participants à se professionnaliser, à s'insérer professionnellement dans le monde de l'audiovisuel tout en encourageant leurs potentiels créatifs.

L'association Shaolin Shadow souhaite réaliser 5 formations de 4 jours dans toutes les maisons de quartier d'Ivry (Centre-ville Gagarine, Plateau Monmousseau, Petit-Ivry, Ivry-Port). Chaque cycle de formation est ponctué par la réalisation d'un film.

Le coût de l'ensemble du projet est évalué par l'association à 17 000 € et celui-ci sera coordonné par une personne effectuant un service civique accueillie par Shaolin Shadow cette année.

Au vu du travail partenarial engagé avec les Maisons de quartier et de l'intérêt du projet pour les Ivryens, je vous propose de soutenir cette initiative par le versement d'une aide à projet de $4\,000\,\mathrm{c}$ à l'association Shaolin Shadow.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

P.J.: - fiche de présentation du projet

- programme des ateliers d'initiation

VIE ASSOCIATIVE

22) Association Shaolin Shadow

Aide à projet pour la réalisation d'un « Itinéraire d'initiation créative à l'audiovisuel »

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant qu'il y'a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Ville à la vie associative dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant que l'association Shaolin Shadow a pour but de rendre accessible le monde de l'audiovisuel à l'aide de projets à la fois pédagogique, ludique et culturel permettant notamment aux participants de se professionnaliser tout en encourageant leurs potentiels créatifs,

considérant que l'association à travers le projet « Itinéraire d'initiation créative à l'audiovisuel » souhaite réaliser des ateliers formations dans les Maisons de quartiers de la Ville avec la réalisation d'un film,

considérant que ce projet participe au développement social des quartiers,

considérant que l'association Shaolin Shadow a sollicité le soutien financier de la Ville pour la mise en place de ce projet,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1: APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 4 000€ à l'association Shaolin Shadow afin de soutenir son projet d' « Itinéraire d'initiation créative à l'audiovisuel ».

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE 19 DECEMBRE 2016 RECU EN PREFECTURE LE 19 DECEMBRE 2016 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 16 DECEMBRE 2016